



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mars 2021

Accord de partenariat Etat-AdCF

PRÉAMBULE

L'Etat et l'AdCF-Intercommunalités de France s'accordent pour coordonner leur mobilisation au service de la relance économique, de la transition écologique et énergétique, de la cohésion sociale et territoriale.

Alors que d'importantes incertitudes demeurent sur le plan sanitaire, cette mobilisation doit se poursuivre et s'accroître au cours des prochains mois pour faciliter la sortie de crise et organiser notre résilience économique, sociale et environnementale.

L'Etat et l'AdCF-Intercommunalités de France s'accordent ainsi à conforter à travers France relance les nombreuses mesures de soutien de l'économie et de relance déjà engagées par les acteurs publics depuis le printemps 2020.

Ils partagent :

- La même volonté de simplifier et moderniser les relations Etat-collectivités en privilégiant la relation contractuelle et en promouvant des politiques territorialisées, adaptées aux spécificités de chaque bassin de vie et d'emploi ;
- La conviction que le renouvellement des projets de territoires portés par les nouveaux exécutifs locaux, et l'engagement des nouvelles programmations pluriannuelles (France relance, contrats de plan Etat-régions, programmes européens...), offrent une conjonction d'agendas et une opportunité pour une action publique plus efficace ;
- Une même ambition pour redynamiser la commande publique (après une chute de 18% en 2020, tous acteurs publics confondus) et d'en faire un accélérateur de nos transitions à travers des achats publics responsables.

L'AdCF-intercommunalités de France souscrit aux orientations de France Relance qui, sur de nombreux points, répondent positivement aux propositions remises par l'association au gouvernement en avril 2020. Elles constatent que nombre de priorités thématiques de France relance résonnent avec leurs compétences et responsabilités opérationnelles en matière de développement économique, d'environnement (eau, gestion des déchets, climat...), d'habitat, de mobilités, d'efficacité énergétique... Les intercommunalités de France proposent, en lien avec leurs communes, de faciliter le déploiement du plan natio-

nal à travers la réalisation de leurs projets de territoires, leurs programmes pluriannuels d'investissement et les plans de relance locaux déjà engagés par certaines d'entre elles.

Les intercommunalités de France ont pris acte du troisième axe de l'accord de partenariat Etat-Régions intitulé « *Vers des contrats intégrateurs communs à l'échelle infra-régionale* ». Elles adhèrent pleinement à cette orientation commune de l'Etat et des régions, et souscrivent aux modalités de mise en œuvre de France relance dans les territoires, telles que précisées dans les deux circulaires du Premier ministre des 23 octobre et 20 novembre 2020 .

Les intercommunalités se félicitent de l'ambition donnée à la contractualisation pour adapter les projets de relance à la diversité des territoires.

UN ACCORD SUR LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA RELANCE

Axe 1 : Redynamiser les économies locales

L'Etat et l'AdCF-Intercommunalités de France s'accordent pour coordonner leurs soutiens en direction des acteurs économiques. Dans le prolongement des nombreux dispositifs déjà adoptés en 2020 pour faire face aux urgences et compenser les pertes d'activités, ils conviennent de soutenir la reprise de l'investissement des entreprises et le rebond des acteurs économiques.

Ces nouvelles formes d'aide, soutenues dans le cadre de France relance, visent à accélérer des innovations et des transitions (numérisation, décarbonation, optimisation de l'usage des ressources...) tout en contribuant à une meilleure organisation des chaînes de valeur. Elles mettent l'accent sur les coopérations inter-entreprises et les co-investissements public-privé en faveur d'activités émergentes comme l'hydrogène, l'écologie industrielle, l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire, les mobilités décarbonées, etc.

Porter une nouvelle ambition industrielle

L'Etat et l'AdCF-Intercommunalités de France partagent une même ambition de réindustrialisation de nos territoires et de relocalisation d'activités. Amorcé dans le cadre du programme Territoires d'industrie, le partenariat Etat-régions-intercommunalités doit encore monter en puissance et permettre d'accélérer les nombreux projets développés par les Territoires d'industrie. Cette ambition industrielle doit être également portée par d'autres territoires.

L'Etat et l'AdCF-Intercommunalités de France s'engagent à :

- Amplifier leurs soutiens apportés aux actions des Territoires d'industrie ;
- Accélérer la réhabilitation des friches industrielles, via les aides du Plan de relance, et la mise à disposition de sites « clefs en mains » pour l'accueil de nouveaux projets industriels (extensions ou relocalisations) ;
- Encourager les synergies inter-entreprises au sein des chaînes de valeur industrielles ;
- Favoriser les transitions professionnelles visant à sauvegarder les compétences et savoir-faire dans les bassins d'emploi
- Développer les activités et emplois au service de la transition écologique;

- Inciter à la mobilisation des leviers pour une commande publique responsable et durable
- Développer l'économie sociale et solidaire ;
- Simplifier les démarches administratives et accélérer les procédures pour se rapprocher du rythme des décisions d'investissement industriel.

Conforter le maillage des emplois de proximité de l'économie résidentielle

Très impactées par les mesures de confinement et les fermetures administratives, les entreprises de « proximité » (commerces, artisans, cafés, restaurants, hôtels...) sont essentielles à la vitalité de nos territoires. Malgré les très importantes mesures de soutien mobilisées en 2020, nombre de petites entreprises sortiront fragilisées de la crise. Un accompagnement devra être apporté aux territoires à forte orientation touristique, particulièrement exposés aux impacts des fermetures administratives et à la réduction des flux internationaux. Ce sont également les activités culturelles, sportives, récréatives..., souvent portées par des structures fragiles (associations, indépendants, TPE...) qui nécessiteront une attention soutenue pour rebondir.

L'Etat et l'AdCF-Intercommunalités de France s'engagent à :

- Conforter les plateformes numériques locales alternatives ;
- Maintenir dans la durée les innovations favorisant les circuits courts de distribution ;
- Encourager la reprise de l'animation commerciale dans les centres-villes ;
- Accompagner les commerces et les entreprises de proximité dans leur rebond, notamment la consommation, à travers des bons d'achat et des aides ciblées ;
- Réguler les nouvelles implantations en requalifiant d'abord l'offre existante,
- Favoriser des nouveaux espaces mixtes d'activités pour combiner commerce physique et numérique,
- Encourager l'essor des tiers-lieux et espaces collaboratifs pour faciliter le télétravail,
- Favoriser l'équipement des écoles en outils numériques pour favoriser la continuité pédagogique,
- Promouvoir la relance des activités touristiques en se projetant vers des modèles de tourisme durable.

Axe 2 : Accélérer notre transition écologique et énergétique

En matière d'efficacité énergétique, d'action climatique, d'économie circulaire, de gestion durable des ressources, de biodiversité, de soutien de la filière hydrogène vert..., France relance porte une ambition nouvelle. A travers leurs compétences en matière de gestion des déchets, d'eau et d'assainissement, de gestion des risques (GEMAPI), de plans climat air énergie territoriaux (PCAET), de planification de l'urbanisme, de mobilités durables... les intercommunalités de France auront une responsabilité majeure pour répondre à ces enjeux dans nos territoires.

Ces transitions écologiques et énergétiques offrent des opportunités multiples pour soutenir l'activité du BTP et les ingénieries associées, encourager l'innovation, réduire les dépenses contraintes des ménages et les coûts de production, faire émerger de nouveaux secteurs d'activités et de nouveaux métiers. Le levier de la commande publique sera

structurant pour accélérer ces transitions dans les modes de déplacements, la conception de l'habitat et de l'urbanisation, la gestion des flux de matière et d'énergie.

L'Etat et l'AdCF-Intercommunalités de France s'engagent à :

- Favoriser l'économie circulaire, les activités de recyclage et de réemploi,
- Amplifier les chantiers d'efficacité énergétique des bâtiments publics et des logements,
- Encourager des mobilités décarbonées et offrir des solutions nouvelles de mobilité dans les espaces de faible densité,
- Investir dans les infrastructures, les activités, les implantations, permettant d'adapter les territoires au changement climatique afin de protéger la vie et les biens des habitants, Réinvestir sur l'entretien de nos réseaux d'eau et d'assainissement,
- Agir sur la qualité de l'air dans les agglomérations et territoires où elle est la plus dégradée,
- Développer un urbanisme durable favorisant la réduction des consommations foncières,
- Protéger les milieux fragiles et la biodiversité
- Promouvoir une agriculture et une alimentation de qualité à travers les projets alimentaires territoriaux,
- Proposer une alimentation équilibrée dans les services de restauration collective et lutter contre les gaspillages alimentaires,
- Favoriser des projets locaux d'éducation au développement durable.

Axe 3 : Cohésion sociale et territoriale

France relance contribue, en complément des dispositifs d'urgence qui ont permis de protéger de nombreux salariés et d'amortir les chocs sur les revenus des ménages, à la réduction des fractures sociales et territoriales.

Que ce soit en matière d'accès à la santé et aux services publics, d'inclusion numérique, d'accès à un logement décent et à l'emploi, de transition professionnelle, de développement social ... les réponses doivent être de plus en plus territorialisées et adaptées aux réalités de nos bassins de vie. Les CRTE peuvent ainsi porter une ambition forte en matière de cohésion sociale et territoriale.

L'Etat et l'AdCF-Intercommunalités de France s'engagent à :

- Conforter le réseau des Espaces France services,
- Développer des politiques locales de santé (maisons de santé, lutte contre la désertification médicale, organisation des communautés professionnelles et territoriales de santé...),
- Accélérer le déploiement des réseaux Très haut débit et de la téléphonie mobile en 4G,
- Mettre en place des stratégies territoriales d'inclusion numérique
- Redynamiser la construction et la réhabilitation de logements, en particulier par la déclinaison territoriale du Pacte pour la relance de la construction durable.
- Adapter l'habitat aux enjeux du vieillissement et de l'autonomie,
- Contribuer à la réduction des dépenses contraintes des ménages fragiles (factures d'eau, énergie, transports...),

- Renforcer et accroître la coordination des politiques en faveur de la jeunesse,
- Apporter des soutiens aux activités et infrastructures éducatives, culturelles, sportives, récréatives... qui assurent le « vivre ensemble » au quotidien,
- Soutenir des engagements citoyens et associatifs, ainsi que la participation des habitants aux politiques publiques de relance et de transition écologique, dans une démarche de développement social territorial.

RÉPONDRE À NOS DÉFIS TERRITORIAUX

Au-delà des priorités thématiques de France relance et de leur déclinaison opérationnelle à travers les CRTE, les intercommunalités de France seront attentives à l'équité de traitement des territoires et aux réponses apportées aux risques de creusement des fractures territoriales françaises. Les impacts de la crise s'avèrent d'ores et déjà différenciés selon les lieux, les catégories de population et les filières économiques.

L'Etat et l'AdCF-Intercommunalités de France s'engagent à partager leurs analyses sur ces impacts différenciés et les nouvelles fragilités territoriales. Les priorités de financement, l'intensité des soutiens apportés et les critères de péréquation devront tenir compte de ce nouveau contexte.

D'ores et déjà, l'Etat et l'AdCF s'accordent pour mettre l'accent sur l'importance particulière à accorder à plusieurs enjeux territoriaux, déjà prégnants avant la crise et dont celle-ci accentue l'importance :

- La revitalisation des fonctions de centralité des villes moyennes et petites villes, à travers les diverses fonctions résidentielles, productives, commerciales, éducatives et culturelles... qu'elles remplissent au profit de tout un bassin de vie,
- L'appui au rebond de nos bassins industriels, notamment les plus dépendants des secteurs lourdement impactés par la crise (automobile, aéronautique, transports...)
- L'accessibilité des services publics et au public dans les espaces de faible densité et les ruralités isolées,
- Le rééquilibrage des créations d'emplois entre les différents types de territoires,
- La préservation de la qualité de vie dans les plus grandes agglomérations et métropoles (accès au logement, mixité sociale, lutte contre les congestions, qualité de l'air...) ainsi que la réponse au choc subi par certains acteurs économiques
- La relance active des politiques de cohésion urbaine (à travers des politiques à destination des habitants des quartiers populaires, tout en agissant à plus large échelle pour éviter les effets d'enclavement)

La crise sanitaire et ses incidences économiques rendront urgente la réflexion sur notre politique de cohésion et d'aménagement du territoire, ainsi que sur les équilibres et interrelations à favoriser, tant entre les villes et les campagnes au sein de nos bassins de vie, qu'entre les métropoles et les autres composantes territoriales de nos régions. De nouveaux partenariats sont à imaginer dans le cadre de France relance et les futurs CRTE.

Des volets consacrés à des « réciprocity territoriales » sont à imaginer pour mettre en évidence les interdépendances de plus en plus étroites entre types d'espaces, en particulier en matière de transition écologique et énergétique mais aussi d'économie et d'emploi.

Loin d'être rendus obsolètes par la crise, des dispositifs et programmes tels que Territoires d'industrie, Action cœur de ville, Petites villes de demain, France services, Nouveaux lieux - nouveaux liens, ..., les contrats de transition écologique (CTE), les soutiens aux actions innovantes de France mobilités, le déploiement des plans THD et téléphonie mobile, le nouveau programme de rénovation urbaine, les soutiens apportés aux projets alimentaires territoriaux, les contrats locaux de santé... devront être accélérés par France relance et confortés dans les priorités de financement.

En matière de cohésion urbaine et de politique de la ville, les CRTE doivent être l'occasion de traduire d'une manière plus volontariste et opérationnelle les orientations du Pacte de Dijon, signé par l'AdCF et France urbaine avec le Premier ministre en juillet 2018.

L'Etat et l'AdCF-Intercommunalités de France veilleront à associer dans les CRTE les autres financeurs possibles de ces différents dispositifs et programmes, qu'ils soient des opérateurs nationaux (Banque des territoires, Action logement, CAF...) ou des co-investisseurs privés.

RÉUSSIR LA TERRITORIALISATION DE FRANCE RELANCE : L'AMBITION PARTAGÉE D'UNE NOUVELLE MÉTHODE DE CONTRACTUALISATION

L'Etat et l'AdCF-Intercommunalités de France convergent pour faire du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) un outil de simplification des politiques publiques et d'un partenariat de long terme.

Ils insistent sur le caractère « intégrateur » de ce nouveau cadre contractuel, qui n'aura de sens qu'en s'appuyant sur les dispositifs existants afin d'en accentuer les synergies et la cohérence d'ensemble. Les CRTE doivent s'inscrire dans la durée, à l'instar des contrats Etat-région ou des contrats de ville, et servir de cadre permanent de travail entre les élus locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale...), les régions et départements s'ils souhaitent s'y associer.

Les CRTE, s'ils répondent d'abord à l'urgence de soutenir la relance de notre pays, s'inscrivent sur la durée du mandat 2020 – 2026. Ils seront régulièrement enrichis ou amendés afin de demeurer évolutifs.

L'Etat et l'AdCF-Intercommunalités de France s'accordent pour que les périmètres de contractualisation relèvent d'un réel accord entre les parties prenantes et s'appuient sur les échelles de réalisation des projets de territoires ; documents de référence dont les priorités doivent servir de socle de discussion avec l'Etat (cf. circulaire du 20 novembre). Ces périmètres de contractualisation doivent prendre en compte les périmètres retenus pour les contrats territoriaux préexistants (contrats de ville, contrats de ruralité, contrats régio-

naux...) lorsque ceux-ci donnent satisfaction et offrent des cadres d'intervention communs aux parties prenantes.

L'élaboration d'un CRTE à l'échelle d'un regroupement d'intercommunalités, constitué ou non sous forme de syndicat mixte ou PETR, conduira à la co-signature directe du CRTE par les différentes intercommunalités maîtres d'ouvrage et co-financeurs, en lien avec leurs communes.

Les CRTE doivent être l'occasion :

- de redonner la priorité à l'action contractuelle, fondée sur des objectifs partagés, par rapport aux pratiques d'appels à projets ;
- de faire évoluer à terme les différents zonages et repenser la territorialisation des politiques publiques en privilégiant les dispositifs déconcentrés, « pilotables » dans un cadre contractuel, par rapport aux aides de nature fiscale (crédits d'impôts, exonérations...) difficiles à évaluer ;
- d'accroître la lisibilité des conditions d'emploi des différents fonds d'intervention de l'Etat et des opérateurs nationaux dans le cadre de « conférences de financeurs » réunies aux échelles régionales et départementales ;
- d'assurer un suivi transparent de la répartition des crédits entre territoires, sur la durée des contrats, en veillant à faciliter l'accès de tous aux financements et à garantir l'équité dans leur répartition ;
- de mettre à disposition des accompagnements en ingénierie de projet pour les collectivités les plus en difficulté, en particulier pour inscrire une dimension de participation et d'engagement citoyens dans les projets de territoires qui fondent les CRTE.

Afin de préparer les futurs CRTE dans les meilleures conditions, des accords de méthode (ou protocoles d'engagement) sont signés depuis le lancement de la démarche, entre le préfet et le représentant des collectivités regroupées dans le futur CRTE, afin de déclencher les appuis en ingénierie et de financer des opérations préfiguratives, prêtes à démarrer et qui pourront notamment être financées grâce aux crédits de France relance. Toutefois, pour ne pas retarder la relance, des crédits de France relance peuvent être mis en œuvre sans attendre la signature des CRTE. Ces accords de méthode préciseront aussi les modalités de travail Etat-intercommunalités.

ASSURER EN COMMUN L'ANIMATION DES CRTE

L'Etat et l'AdCF-Intercommunalités de France s'accordent pour souligner l'intérêt d'un dispositif d'animation des CRTE aux niveaux national, régional et départemental.

A travers les représentants de l'AdCF, les intercommunalités de France seront associées, à égalité, au comité national de suivi du plan de relance. L'accord de partenariat fait éga-

lement l'objet d'une instance de suivi entre l'ADCF et le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Un dispositif *ad hoc* de suivi du déploiement des CRTE sera assuré par l'ANCT et les ministères de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et de la Transition écologique, auquel l'AdCF sera associé. Celle-ci s'engage à contribuer à cet effort d'observation et d'analyse par des enquêtes auprès de ses adhérents, ses analyses thématiques et budgétaires.

Au niveau régional, les délégations de l'AdCF seront associées aux comités régionaux de relance présidés par les préfets de région. Réciproquement, elles associeront les services régionaux de l'Etat et des opérateurs à leurs rencontres régionales consacrées à la relance et à ses différentes déclinaisons thématiques.

Sur le fondement des instructions du 20 novembre du Premier ministre, les comités départementaux de relance doivent associer l'ensemble des présidents et présidentes d'intercommunalités. L'AdCF engagera, en lien avec l'ANCT, une analyse comparée du fonctionnement de ces comités départementaux et une valorisation des pratiques innovantes.

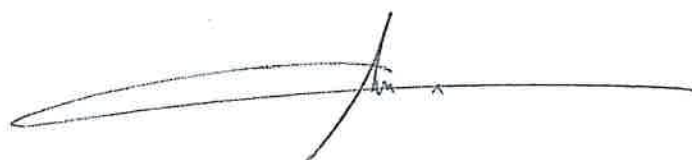
Fait à Paris, le 22 mars 2021

Pour l'Etat, le Premier ministre



Jean CASTEX

Pour l'ADCF, le Président



Sébastien MARTIN